



Décé du dernier parents héritage

Par **oceanya**, le **08/03/2010** à **14:43**

Bonjour,

ma mère est décé le 5 mars et je suis seul héritier, je ne vis pas dans le meme département donc je ne suis pas surplace, elle était malade et avait une personne qui l'aider a domicile, cette personne ainsi qu'une de mes tante fait le nécessaire sur place pour l'enterrement et les organisme a prévenir maais j'ai cependant des questions !

est ce que le notaire peut demander les clés du magasin et de son appartement a la personne qui s'occuper d'elle sans mon accord?

est ce que le notaire peut faire l'inventaire sans que je sois présent sachant que je souhaite etre présent lors de cet acte?

quels sont les droits des propriétaires du magasin et de l'appartement en location sachant que le loyer n'a aps encore était payer ce mois ci?

pouvez vous me dire que doit faire le notaire dans ce cas d'héritage et comment cela doit se dérouler?

merci au personnes qui prennent le temps de répondre et de m'aider.

cordialement